

Notice d'utilisation des sites de pratique orientation à destination de tout groupe constitué

Gestion et organisation de l'Espace Découverte Orientation :

L'association Bien Vivre en Val Gelon, enregistrée le 1^{er} Mars 2003 sous le numéro S730204 à la direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, gère les sites de pratique orientation sur le territoire du Val Gelon. Elle a en charge l'entretien et le suivi des postes permanents, la gestion des plannings de réservation des sites, la mise en relation avec des professionnels du sport pour un encadrement ou une animation. Elle est propriétaire des données cartographiques.

Modalités de réservation des sites :

Toute réservation doit s'effectuer sur internet à l'adresse suivante : <http://www.eso.valgelon.com>

Chaque espace de pratique est limité à un nombre précis d'utilisateurs. Toute réservation doit s'effectuer le plus tôt possible et au moins 48h à l'avance. Un groupe n'ayant aucune réservation pourra être privé de pratique par le gestionnaire.

Annulation :

Toute structure doit faire connaître au plus vite son désistement. Un minimum de deux jours avant l'activité sera exigé. Passé ce délai, le droit d'accès sera facturé.

Participation financière :

Les cartes sont téléchargeables gratuitement sur ce site Web ou vous pouvez les acheter auprès de l'association Bien Vivre en Val Gelon (prix des cartes à l'unité = 1€). La fiche d'identité de la structure utilisatrice doit être correctement renseignée afin que l'association puisse établir une facturation pour le « droit d'accès au site ». Cette participation par personne et par passage permet à l'association gestionnaire du site, de pérenniser les équipements (renouvellement des postes permanents, renouvellement de la cartographie...). Le droit d'accès est de 0,30€ par personne et par passage (qu'il s'agisse d'une journée ou d'une demi-journée).

Code de bonne conduite :

Les utilisateurs devront respecter les postes permanents et signaler toute détérioration ou manque. Les horaires définis par l'utilisateur devront être impérativement respectés et ce afin de ne pas pénaliser d'autres groupes. Respecter votre environnement : pas de détérioration des prairies, des champs, ramassage des déchets avant départ.

Conseils de sécurité :

Il est fortement conseillé aux utilisateurs de se donner un point de ralliement permettant une bonne visibilité du groupe.

- Sur le site du lac St Clair à la Rochette : à coté de la pataugeoire (prévoir sur ce site un nombre suffisant d'accompagnateurs pour pouvoir les placer autour du lac) ;
- Pour le pic de l'huile : sur la route centrale menant au pic.